

ASSOCIATION SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE TOURAINE**SIEGE SOCIAL : 37 AVENUE ANDRE MALRAUX****B.P. 11 105****37011 TOURS**

,,*,*,*,*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE TOURAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE TOURAINE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe des comptes annuels, lié au changement de méthode comptable pour se conformer aux derniers règlements ANC 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers et qui explique l'impact dans les comptes de leur première application.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note de l'annexe « Fonds dédiés » précise que la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis et qui n'a pas pu encore être totalement utilisée est enregistrée dans la rubrique « fonds dédiés » au passif du bilan.

Au 31 décembre 2025, nous nous sommes assurés que les fonds dédiés étaient correctement valorisés et comptabilisés dans les comptes annuels.

- La note de l'annexe « Contributions volontaires » précise la méthode de valorisation des heures de bénévolat.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Avertin, le 30 mars 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM AUDIT



JM LECONTE

Associé

Bilan Actif

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
État exprimé en €		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles :				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles :				
	Terrains	161 692,03		161 692,03	161 692,03
	Constructions	1 736 833,26	253 430,36	1 483 402,90	1 523 077,52
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	46 629,64	46 625,23	4,41	2 528,72
	Autres immobilisations corporelles	606 594,27	43 495,35	563 098,92	566 953,39
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières :				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	6 630,00		6 630,00	6 630,00
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (II)		2 558 379,20	343 550,94	2 214 828,26	2 260 881,66
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Stocks et en-cours	13 530,10	4 019,69	9 510,41	11 512,86
	Créances :				
	Créances adhérents, usagers et cpt. rattachés	102,00		102,00	
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	468,00		468,00	982,80
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	26 338,86		26 338,86	15 935,54
Total de l'actif circulant (III)		40 438,96	4 019,69	36 419,27	28 431,20
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		2 598 818,16	347 570,63	2 251 247,53	2 289 312,86

Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
--------------------------------	--------------------------------

FONDS PROPRES	Fonds propres :		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	951 521,46	951 521,46
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	444 834,70	444 834,70
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	13 010,50	13 010,50
	Autres		
	Report à nouveau	107 073,56	99 523,35
	Excédent ou déficit de l'exercice	3 854,84	7 550,21
	Situation nette (sous total)	1 520 295,06	1 516 440,22
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	283 141,14	306 639,56
	Total des fonds propres (I)	1 803 436,20	1 823 079,78
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
PROVISIONS	Fonds dédiés	444 554,69	463 154,08
	Total des fonds reportés et dédiés (II)	444 554,69	463 154,08
DETTES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES	Total des provisions (III)		
	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Instruments financiers à termes		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 656,64	2 442,00
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	600,00	637,00
ÉCARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION - PASSIF (V)	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (IV)	3 256,64	3 079,00
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		2 251 247,53	2 289 312,86

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

Du 01/01/2025
Au 31/12/2025Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

Produits d'exploitation	Cotisations	20 388,00	19 229,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	4 126,59	3 625,05
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	15 541,10	14 313,00
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	19 200,00	18 000,00
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		31,63
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Utilisations des fonds dédiés	18 599,39	18 599,39
	Autres produits	3 668,00	7 839,00
Total des produits d'exploitation (I)		81 523,08	81 637,07
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	623,61	480,76
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (II)		623,61	480,76
Produits exceptionnels (III)		23 498,42	24 253,43
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		105 645,11	106 371,26
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		105 645,11	106 371,26

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock	399,31	1 462,58
	Autres achats et charges externes	51 951,42	46 423,43
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 783,00	1 748,00
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	46 053,40	46 694,07
	Dotations aux provisions	1 603,14	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (I)	101 790,27	96 328,08
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (II)	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles (III)	0,00	2 492,97
	Participation des salariés aux résultats (IV)		
	Impôts sur les bénéfices (V)		
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	101 790,27	98 821,05
	SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	3 854,84	7 550,21
	TOTAL GENERAL	105 645,11	106 371,26

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

Du 01/01/2025 Au 31/12/2025		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Ressources	<u>Contribution volontaires en nature</u>	
	Dons en nature	
	Prestations en nature	
	Bénévolat	82 948,00
	Total des ressources	82 948,00
Emplois	<u>Charges des contributions volontaires en nature</u>	
	Secours en nature	
	Mise à disposition gratuite de biens	
	Prestations en nature	
	Personnel bénévole	82 948,00
	Total des emplois	82 948,00

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

La Société archéologique de Touraine, fondée en 1840, a pour but de "conserver, mettre en valeur le patrimoine tourangeau, le faire connaître par ses publications annuelles, ses conférences mensuelles, ses expositions, ses relations et échanges avec de nombreuses sociétés savantes françaises et étrangères".

Missions sociales

La Société archéologique de Touraine, accueille tous ceux, amateurs ou curieux, étudiants ou professionnels, qui s'intéressent, œuvrent ou veulent œuvrer à l'étude, la défense et l'illustration du passé de la Touraine et de son patrimoine

Moyens mis en œuvre et ressources

Afin de répondre aux buts qu'elle s'assigne, la Société :

- tient des séances de communications et d'information
- publie un bulletin annuel et des mémoires
- organise des conférences et des expositions et peut participer aux activités de même nature organisées par d'autres sociétés savantes, des collectivités publiques et des établissements publics ou privés
- organise des excursions et des visites
- entretient et met sa bibliothèque à la disposition des membres et des chercheurs dûment autorisés
- constitue une collection de documents et d'objets de toute nature répondant aux buts définis dans ses statuts

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers dont le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 251 247, 53 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 105 645, 11 euros et un total **charges** de 101 790, 27 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 3 854,84 euros.

L'exercice considéré commence le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025. Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du règlement ANC n°2023-03
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712... Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582... Pénalités, amendes fiscales et pénales	néant
675... Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	652... Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	néant
775... Produits de cession d'éléments actifs	757... Produits des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	néant
777.. Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747.. Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	néant
791 Transfert de charges d'exploitation (remboursement de formations)	649... Remboursements de formations	néant
791 Transfert de charges d'exploitation (avantages en nature)	6419... Avantages en nature	néant
791 Transfert de charges d'exploitation (remboursements d'assurances)	7587... Indemnités d'assurance	néant

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Terrains : non amortissables
- Bâtiments ; 20 à 50 ans
- Installations générales : 5 à 25 ans
- Matériel industriel : 2 à 10 ans
- Equipements divers : 1 à 10 ans
- Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- Mobilier : 1 à 10 ans
- Collections et bibliothèque : non amortissables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les stocks sont constitués par les mémoires et petites publications réalisés par l'association. Ils ont été évalués à leur coût d'édition (réalisation, impression).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'ayant aucun salarié aucun montant de rémunération et avantage en nature n'a été versé.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/25
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p. à p.	Cessions	
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
Total Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Terrains	161 692,03					161 692,03
Constructions sur sol propre	1 143 095,73					1 143 095,73
Constructions sur sol d'autrui						
Constructions Installations agencet et aménagement	593 737,53					593 737,53
Installations techniques, matériel, outillage industriel	70 627,60					70 627,60
Installations, agencements, aménagements divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier (1)	582 596,31					582 596,31
Emballages récupérables divers						
Im. Corp. en cours, avances et acomptes						
Total Immobilisations corporelles	2 551 749,20	0,00	0,00	0,00	0,00	2 551 749,20

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
---	--	--	--	--	--	--

Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres tires immobilisés	6 630,00					6 630,00
Prêts et autres immobilisations financières						
Total Immobilisations financières	6 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 630,00

Total	2 558 379,20	0,00	0,00	0,00	0,00	6 630,00
--------------	--------------	------	------	------	------	----------

(1) Cette ligne inclut les collections et les ouvrages conservés par la SAT.

Collections et bibliothèque : 444 011,61 en 2025 , idem en 2024

Numismatiques : 5032,02 en 2025, idem en 2024

Coiffes : 110 764 en 2025, idem en 2024

Documents figurés : 339 en 2025, idem en 2024

Amortissements

	Amort. début exercice	Mouvements de l'exercice		Amort. au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres				
Total Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

Terrains				0,00
Constructions sur sol propre	29 667,91	12 675,52		42 343,43
Constructions sur sol d'autrui				0,00
Constructions Installations agencements aménagement	184 087,83	26 999,10		211 086,93
Installations techniques, matériel, outillage industriel	62 983,19	4 853,78		67 836,97
Installations, agencements, aménagements divers				0,00
Matériel de transport				0,00
Matériel de bureau, informatique et mobilier	20 758,61	1 525,00		22 283,61
Emballages récupérables divers				0,00
Total Immobilisations corporelles	297 497,54	46 053,40	0,00	343 550,94

Total amortissements	297 497,54	46 053,40	0,00	343 550,94
-----------------------------	------------	-----------	------	------------

Créances et dettes

Créances

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers	102,00	102,00	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes, versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou dotations			
Débiteurs divers	468,00	468,00	
Charges constatées d'avance			
Total des créances	570,00	570,00	0,00
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Dettes

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes et crédits à 1 an max à l'origine				
Emprunts dettes et crédits à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 656,64	2 656,64		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	600,00	600,00		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total des dettes	3 256,64	3 256,64	0,00	0,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes associés (personnes physiques)				

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations legs ou donations				
Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
Sur immobilisations titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stock et en-cours				
Sur comptes clients, usagers				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00

Total général des provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
-------------------------------------	------	------	------	------

Dont dotations et reprises d'exploitation
financières
exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Variation des fonds propres

	Fonds propres clôture	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise	951 521,46				951 521,46
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	444 834,70				444 834,70
Réserves pour projet de l'entité	13 010,50				13 010,50
Autres réserves					
Report à nouveau	99 523,35	7 550,21			107 073,56
Excédent ou déficit de l'exercice	7 550,21	-7 550,21	3 854,84		3 854,84
Situation nette	1 516 440,22	0,00	3 854,84	0,00	1 520 295,06
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	306 639,56			23 498,42	283 141,14
Total	1 823 079,78	0,00	3 854,84	23 498,42	1 803 436,20

Variation des fonds dédiés

	Fonds dédiés clôture	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembts		Montant global	dont fonds dédiés à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions	48 367,00		1 942,00			46 425,00	
Cf état Subventions d'exploitation						0,00	
Contributions financières d'autres organismes	152 749,00		6 134,00			146 615,00	
Ressources liées à la générosité du public	262 038,00		10 523,00			251 515,00	
Total	463 154,00	0,00	18 599,00	0,00	0,00	444 555,00	

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités locales	CAF	Autres	Montant au 31/12/2025
Concours publics						
Subventions d'exploitation			19 200,00			19 200,00
Subventions d'investissement						
Total	0,00	0,00	19 200,00	0,00	0,00	19 200,00

Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/25	31/12/24
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 531,00	2 434,00